

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

"Opération coup de poing" : presque 2 tonnes de produits illicites incinérés

RHA

Libreville/Gabon

Le stock de produits contre-faits et illicites saisis à la faveur de l'opération coup de poing diligentée par les éléments de la Police judiciaire (PJ), ceux de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) et les experts de l'Agence du médicament du Gabon (AMG) a été détruit vendredi dernier.

Ce sont ainsi près de deux tonnes de produits cosmétiques, compléments alimentaires et autres dispositifs médicaux qui ont été incinérés dans un centre de traitement de déchets liquides et solides. En effet, c'est à la suite des tests effectués sur ces produits entrés frauduleusement sur le territoire national que la décision de leur destruction a été actée

par les autorités sanitaires. Relativement à ce phénomène qu'il est manifestement difficile d'annihiler d'un seul trait, Dr Antoine Mekontso, de l'Agence du Médicament, a rappelé que des instructions fermes ont été données par le ministre de la Santé et des Affaires sociales. De sorte que la lutte contre la distribution des produits pharmaceutiques illicites soit intensifiée aussi bien à Libreville que dans l'arrière-pays. À noter qu'en termes de procédures judiciaires, le guide de bonnes pratiques législatives élaboré par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en 2019, dans le cadre de la lutte contre la criminalité liée aux produits médicaux falsifiés relève d'emblée que "les éléments à prendre en considération pour décider de l'opportunité des poursuites

peuvent comprendre l'intérêt de la collectivité ainsi que la nécessité de traduire les délinquants en justice et de décourager la commission d'infractions semblables."

Selon le même document, "le pouvoir d'appréciation du procureur peut porter non seulement sur la décision d'engager et de continuer des poursuites, mais également sur celle d'accepter le plaider-coupable, lorsque cela est permis."

C'est dire qu'après la phase de sensibilisation, il va falloir passer à celle de la répression.



Photo: DR

Un instantané de la destruction par incinération.

Incendie à Lambaréné : les flammes ôtent la vie à deux hommes et un chien

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

UN incendie d'une rare violence s'est déclaré, mercredi 4 janvier 2023, au quartier Moussamougou, dans le 1er arrondissement de la commune de Lambaréné. Sur-le-champ, le sinistre a coûté la vie à Jeanne Mondo, une Gabonaise du troisième âge, et un chien. La troisième victime identifiée comme Pascal Migandaga, qui n'est autre que le propriétaire de la maison, a succombé à ses brûlures à l'hôpital Albert Schweitzer.

D'après le témoignage d'une personne établie non loin du lieu du sinistre, "le jour des faits, le feu s'est déclaré à 21 heures, au domicile de Pascal Migandaga. C'était au moment où la plupart des occupants de l'habitation de sept (7) chambres étaient en train de dormir". Sauf que, poursuit notre source, le foyer de l'incendie mortel demeure inconnu de tous.

Peut-être que l'enquête ouverte sur instructions du procureur de



Photo: Paterne N'DOUNDA

Ce qui reste de la maison de 7 chambres.

la République près le tribunal de première instance de Lambaréné, Cynthia Doumingou – qui est allé sur place, en compagnie du maire Jean Justin Hilaire Maury Ngowemandji –, permettra d'en savoir davantage relativement à ce drame. Affaire à suivre.

AGRÉMENT DES FOURNISSEURS DE LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU GABON (BICIG)

La BICIG, filiale d'Atlantic Financial Group (AFG), est un acteur majeur dans le secteur bancaire au Gabon.

Dans l'optique de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de ses enjeux stratégiques, l'Etablissement procède au **renouvellement de ses partenaires à l'horizon 2023 - 2026**. A cet effet, les Prestataires de services dont l'expertise est avérée dans leur domaine de compétence, sont invités à se rapprocher du Siège social et/ou du Responsable des agences situées en province (Franceville, Moanda, Mouila, Port-Gentil et Gamba), afin de retirer la demande d'agrément des fournisseurs. Les différentes activités y sont indiquées.

Ledit document est disponible à compter du lundi 26 décembre 2022 et la date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au jeudi 12 janvier 2023.

